

- 5 箇月、その他の国については三箇月をこえることができない。小包の差出局への返送は、差出人が名あて国において通ずる言語で請求した場合には、一層短い期間内に行なう。
- 2 及び 3 の保管期間は、転送の場合には、新たな名あて局の配達する小包について適用する。

#### 第二十六条 別配達小包の配達

- 1 特別の配達人による別配達小包又は到着通知書の配達は、一回に限り試みる。
- 2 1 の試みが目的を達しなかつた場合には、当該小包は、その後、別配達小包として取り扱わない。

#### 第二十七条 受取通知

小包の差出人は、条約第三十八条に定める条件に従つて受取通知を請求することができる。もつとも、郵政庁は、内国制度に定めがある場合には、この業務を価格表記小包に限定することができる。

#### 第二十八条 配達不能

- 1 差出人又は第二十二条 2 (a) 及び (b) の配達不能通知書に記載された第三者は、その配達不能通知書を受領した後指示を与えるものとし、その指示は、同条 2 (c) から (h) までの規定によつて許される指示のほか次の指示のうち一に限る。

別配達小包の配達

受取通知

配達不能

autres, le remon du colis au bureau d'origine doit savoir lieu dans un délai plus court si l'expéditeur l'a demandé dans une lettre connue dans le pays de destination.

4. Le délai de garde prévu aux §§ 2 et 3 est applicable, en cas de réception, aux colis à distribuer par le nouveau bureau de destination.

#### Article 26

Livraison des colis express

1. La livraison, par porteur spécial, d'un colis express ou de l'avis d'arrivée, n'est essayée qu'une fois.

2. Si l'essai est infructueux, le colis cesse d'être considéré comme express.

#### Article 27

Avis de réception

L'expéditeur d'un colis peut demander un avis de réception dans les conditions fixées à l'article 26 de la Convention. Toutefois, les Administrations peuvent limiter ce service aux colis avec valeur déclarée si cette limitation est prévue dans leur régime intérieur.

#### Article 28

Non livraison au destinataire

1. Après réception de l'avis de non-livraison visé à l'article 22, § 2, (lettres a) et b), il incombe à l'expéditeur ou au tiers mentionné de donner ses instructions qui peuvent uniquement être celles qu'autorise ledit article, 4 2, lettres c) à h), et, en outre, l'une des suivantes:

- (a) 再度受取人に通知すること。
- (b) あて名を訂正し又は補足すること。
- (c) 代金引換小包に関しては、
- 一 指示した金額と引換えに受取人以外の者に対して当該小包を配達すること。
  - 二 代金引換としない度又は最初の金額よりも低い金額と引換えに、最初の受取人又は他の受取人に対して当該小包を配達すること。
- (d) 課金別納として最初の受取人又は他の受取人に対して小包を配達すること。
- 2 名あて郵政庁は、差出人又は第三者から指示を受領して、ない限り、小包を、最初に指定された受取人若しくは場合に、より後に指定された他の受取人に配達し、又は新たなあて名に転送することができる。新たな指示を受領した後は、この指示のみが効力を有しかつ実施される。この指示は、最も速達の線路（航空路又は平面路）により、又は、差出人若しくは第三者が所要の電報料を納付する場合には、電信によつて送達する。
- 3 1の指示の送付については、差出人又は第三者から第十三条(d)の料金を徴収する。配達不能通知書が同一差出人から同一受取人にあてて同一郵便局に同時に差し出された二個以上の小包に関するものである場合には、その料金は、一個分のみを徴収する。

## 第二十九条 配達不能の小包の差出元への返送

小包郵便物に関する約定

a) avoir une nouvelle fois le destinataire;  
b) rectifier ou compléter l'adresse;

c) s'il s'agit d'un colis contre remboursement:

1° le remettre à une personne autre que le destinataire contre remboursement de la somme marquée;

2° le remettre au destinataire primitif ou à un autre destinataire, sans remboursement ou contre remboursement d'une somme inférieure à la somme primitive;

d) remettre le colis, franc de taxes et de droits soit au destinataire primitif, soit à un autre destinataire.

2. Tant qu'elle n'a pas reçu d'instructions de l'expéditeur ou du tiers, l'Administration de destination est autorisée à livrer le colis au destinataire primitivement désigné, soit, le cas échéant, à un autre destinataire ultérieurement désigné, soit à réexpédier le colis à une nouvelle adresse. Après réception des nouvelles instructions, celles-ci seules sont valables et exécutoires. Elles sont transmises par la voie la plus rapide (aérienne ou de surface) ou par la voie télégraphique si l'expéditeur ou le tiers paie la taxe télégraphique correspondante.

3. L'envoi des instructions visées au §1, donne lieu à la perception soit sur l'expéditeur, soit sur le tiers, de la taxe visée à l'article 13, lettre d), quand l'avis concerne plusieurs colis déposés simultanément au même bureau par le même expéditeur à l'adresse du même destinataire, cette taxe n'est perçue qu'une fois.

## Article 29

Renvoi à l'origine des colis non livrés

配達不能  
の小包の  
差出元へ  
の返送

1 配達することができなかつた小包は、

(a) 次の場合には、直ちに差出局に返送する。

一 差出人が第二十二条(c)の規定に基づく返送の請求を行なつた場合

二 差出人又は第二十二条(b)の第三者が許されない請求を行なつた場合

三 差出人又は第三者が前条3の料金の納付を拒絶した場合

四 差出人又は第三者の指示（差出しの際に行なわれたか配達不能通知書の受領の後に行なわれたかを問わない。）がその所期の結果を得ることができなかつた場合

(b) 次の場合には、それぞれ次の期間が満了した後直ちに差出局に返送する。

一 差出人が第二十二条(d)の規定に基づいて期間を定め  
た場合には、その期間

二 差出人が第二十二条の規定に従わなかつた場合には、  
第二十五条の保管期間。この場合には、差出人に対して  
指示を請求することができる。

三 配達不能通知書を作成した郵便局が差出人又は第三  
者から十分な指示を受領しなかつた場合又はその指示がそ  
の郵便局に到着しなかつた場合には、配達不能通知書の  
発送の日から起算して二箇月の期間

2 小包は、できる限り往路と同一の線路によつて返送する。  
小包は、差出人が航空増料金の納付を保証していない限り、  
航空路によつて返送することができない。

3 この条の規定に従い差出元に返送される小包に対しては、

1. Tout colis qui n'a pu être livré est renvoyé au bureau d'origine:

a) immédiatement;

1. l'expéditeur l'a demandé par application de l'article 22, § 2, lettre c);

2. l'expéditeur (ou le tiers visé à l'article 22, § 2, lettre b) a formé une demande non autorisée;

3. l'expéditeur ou le tiers refuse d'acquiescer la taxe autorisée par l'article 28, § 3;

4. les instructions de l'expéditeur ou du tiers n'ont pas atteint le résultat voulu, que ces instructions aient été données au moment du dépôt ou après réception de l'avis de non-livraison;

b) immédiatement après l'expiration;

1. du délai éventuellement fixé par l'expéditeur par application de l'article 22, § 2, lettre d);

2. des délais de garde prévus à l'article 25; si l'expéditeur ne s'en est pas conformé à l'article 22. Toutefois dans ce cas, des instructions peuvent lui être demandées;

3. d'un délai de deux mois à compter de l'expédition de l'avis de non-livraison, si le bureau qui a établi cet avis n'a pas reçu d'instructions suffisantes de l'expéditeur ou du tiers, ou si ces instructions ne sont pas parvenues à ce bureau;

2. Dans la mesure du possible, un colis est renvoyé par la même voie que celle qu'il a suivie à l'aller. Il ne peut être renvoyé par avion que si l'expéditeur a garanti le paiement des surtaxes aériennes.

3. Tout colis renvoyé à l'origine par application du présent article est soumis.

次のものを課する。

- (a) 差出局までの新たな運送に要する割当料金
  - (b) 取り消されない料金及び課金であつて名あて郵政庁が差出元への返送の際に回収していないもの
- 4 3に規定する割当料金、料金及び課金は、差出人から徴収する。

### 第三十条 配達不能の小包の差出人による放棄

受取人に配達することができなかった小包は、差出人が放棄した場合に、名あて郵政庁が自国の法令に従つて取り扱う。

## 第二節 再発送

### 第三十一条 受取人の住所変更又はあて名変更による転送

- 1 受取人の住所変更又は第三十七条の規定に基づいて行なうあて名変更による転送は、名あて国内においても、また、名あて国外へも行なうことができる。
- 2 名あて国内における転送は、差出人の請求により、又は、名あて国の規則が許す場合には、受取人の請求により若しくは職権によつて行なうことができる。
- 3 名あて国外への転送は、差出人又は受取人の請求によつてのみ行なうことができる。この場合において、小包は、新たな運送について必要とされる条件を満たすものでなければならぬ。

小包郵便物に関する約定

a) aux quotas parts que comporte la nouvelle transmission jusqu'au bureau d'origine.

b) aux taxes et droits non annulés dont l'Administration de destination se trouve à découvrir au moment du renvoi à l'origine.

4 Ces quotas parts, taxes et droits sont perçus sur l'expéditeur.

#### Article 30

Abandon par l'expéditeur d'un colis non livré.

Si l'expéditeur a fait abandon d'un colis qui n'a pu être livré au destinataire, ce colis est traité par l'Administration de destination selon sa propre législation.

#### Section II

#### Reexpédition

#### Article 31

Reexpédition par suite de changement de résidence du destinataire ou par suite de modification d'adresse.

1. La réexpédition par suite de changement de résidence du destinataire ou par suite de modification d'adresse est incluse en application de l'article 27 pour tout colis qui n'est pas à l'intérieur du Pays de destination, soit hors de ce Pays.

2. La réexpédition à l'intérieur du Pays de destination peut être faite soit à la demande de l'expéditeur, soit à la demande du destinataire ou d'office et la réglementation de ce Pays s'applique.

3. La réexpédition hors du Pays de destination ne peut être faite qu'à la demande de l'expéditeur ou du destinataire, dans ce cas, le colis doit répondre aux conditions requises pour la nouvelle transmission.

らない。

- 4 1から3までに定める条件に従つて行なう転送は、また、差出人又は受取人が請求する場合には、新たな運送に係る航空増料金の納付が保証されることを条件として、航空路によつて行なうことができる。
- 5 差出人は、転送を禁止することができる。
- 6 各小包の最初の転送又はその後の転送については、次のものを徴取することができる。
  - (a) 名あて国内における転送の場合には、その国の郵政庁の規則がその転送について徴収を許す料金
  - (b) 名あて国外への転送の場合には、新たな運送に要する割当料金及び航空増料金
  - (c) 転送前の名あて郵政庁が取消しを認めない料金及び課金
- 7 6に規定する割当料金、料金及び課金は、受取人から徴収する。

### 第三十二条 誤送されて到着し、転送される小包

- 1 差出人又は差出郵政庁の責めに帰すべき過誤により誤送されて到着した小包は、それを受領した郵政庁が利用する最も直接の線路により正しい名あて地に転送する。
- 2 誤送されて到着した航空小包は、必ず航空路によつて転送する。
- 3 この条の規定に基づいて転送する小包に対しては、正しい名あて地への運送に要する割当料金並びに前条6(c)の料金及び課金を課する。

4. La réexpédition dans les conditions ci-dessus énoncées peut aussi avoir lieu par la voie aérienne si elle est demandée par l'expéditeur ou par le destinataire, à condition que le paiement des surtaxes aériennes afférentes à la nouvelle transmission soit garanti.

5. L'expéditeur peut interdire toute réexpédition.

6. Pour la première réexpédition ou pour toute réexpédition requise ultérieurement de chaque colis peuvent être perçus :

a) les taxes autorisées pour cette réexpédition par la réglementation de l'Administration intéressée, dans le cas de réexpédition à l'intérieur du Pays de destination,

b) les quoteparts et surtaxes aériennes qui comptent la nouvelle transmission, dans le cas de réexpédition hors du Pays de destination.

c) les taxes et droits dont les Administrations de destination antérieures n'acceptent pas l'annulation.

7. Les quoteparts, taxes et droits mentionnés au § 6 sont perçus sur le destinataire.

#### Article 32

#### Colis parvenus en fautive direction et à réexpédier

1. Tout colis parvenu en fautive direction par suite d'une erreur imputable à l'expéditeur ou à l'Administration expéditrice est réexpédié sur sa véritable destination par la voie la plus directe utilisée par l'Administration à laquelle le colis est parvenu.

2. Tout colis - on parvenu en fautive direction doit obligatoirement être réexpédié par la voie aérienne.

3. Tout colis réexpédié par application du présent article est assujé, aux quoteparts, que comporte la transmission sur sa véritable destination et aux taxes et droits mentionnés à l'article 31, § 6, c) et d)

4 3に規定する割当料金、料金及び課金は、小包を誤送した交換局の属する郵政庁から回収する。その郵政庁は、場合により差出人からこれらの割当料金、料金及び課金を徴収する。

第三十三条 誤って引き受けられた小包の差出元への返送

1 誤って引き受けられ、差出元に返送される小包に対しては、第二十九条3に規定する割当料金、料金及び課金を課する。

2 1に規定する割当料金、料金及び課金は、次の者から徴収する。

- (a) 差出人の過誤により誤って引き受けられた小包又は第十九条の禁制のうち一に抵触する小包の場合には、差出人
- (b) 郵便業務の責めに帰すべき過誤により誤って引き受けられた小包の場合には、その過誤について責任を有する郵政庁。この場合において、差出人は、納付した料金の還付を請求する権利を有する。

3 小包を返送する郵政庁に割り当てられた割当料金が1に規定する割当料金、料金及び課金を償うに足りない場合には、その不足額は、差出郵政庁から回収する。

4 3の割当料金に残額がある場合には、小包を返送する郵政庁は、差出人への還付のため差出郵政庁に対してその残額を返還する。

第三十四条 業務の停止による差出元への返送

小包郵便物に関する約定

4. Ces quotas, parts, taxes et droits sont repris sur l'Administration dont dépend le bureau d'échange qui a transmis le colis en fautive direction. Cette Administration les perçoit, le cas échéant, sur l'expéditeur.

Article 33

Renvoi à l'origine des colis acceptés à tort

1. Tout colis accepté à tort et renvoyé à l'origine est soumis aux quotas parts, taxes et droits prévus à l'article 29, § 3.

2. Ces quotas parts, taxes et droits sont à la charge

a) de l'expéditeur, si le colis a été admis à tort par suite d'une erreur de ce dernier ou s'il tombe sous le coup d'une des interdictions de l'article 19;

b) de l'Administration responsable de l'erreur si le colis a été admis à tort par suite d'une erreur imputable au service postal. Dans ce cas, l'expéditeur a droit à la restitution des taxes acquittées.

3. Si les quotas parts qui ont été attribués à l'Administration qui renvoie le colis sont insuffisants pour couvrir les quotas parts, taxes et droits visés au § 1, les frais restant dus sont repris sur l'Administration d'origine.

4. S'il y a excédent, l'Administration qui renvoie le colis restitue à l'Administration d'origine le solde des quotas parts pour remboursement à l'expéditeur.

Article 34

Renvoi à l'origine par suite de suspension de service

## 小包郵便物に関する約定

業務の停止による差出元への返送

業務の停止による小包の差出元への返送は、無料とする。往路の行程について徴収した割当料金のうち割り当てられなかった部分は、差出人に還付する。

特別規定

### 第三章 特別規定

#### 第三十五条 与えられた指示の郵政庁による不遵守

名あて郵政庁又は仲介郵政庁は、差出しの際又はその後に与えられた指示を守らなかった場合には、運送（往路及び復路）の費用及び取り消されなかった他の料金又は課金を負担する。もつとも、差出人が、差出しの際又はその後、配達不能の場合には小包を放棄し又はその売却を希望する旨を申し出たときは、往路について支払われた費用は、差出人が負担する。

#### 第三十六条 差し迫った損壊又は腐敗のおそれがある物品を包有する小包

小包の内容品は、差し迫った損壊又は腐敗のおそれがあるものに限り、往路又は復路の途中においても、予告なしに、かつ、司法上の手続を経ることなく、権利者のため直ちに売却することができる。その売却がなんらかの理由により不可能である場合には、損壊し又は腐敗した物品は、棄却する。

#### 第三十七条 取戻し及びあて名の変更又は訂正

Le renvoi d'un colis à l'origine par suite d'une suspension de service est gratuit, les quotas garantis perçus pour le trajet de l'aller et non attribués sont remboursés à l'expéditeur.

### Chapter II

#### Dispositions particulières

##### Article 35

Nonobservance par une Administration des instructions données

Lorsque l'Administration de destination ou une Administration intermédiaire n'a pas observé les instructions données, soit au moment du dépôt, soit postérieurement, elle est tenue de prendre à sa charge les parts de transport (aller et retour) et les autres « vers ou droits éventuels dont l'annulation n'a pas eu lieu. Toutefois, les frais payés à l'aller restent à la charge de l'expéditeur si celui-ci, lors du dépôt ou postérieurement, a déclaré que, en cas de non-livraison, il basait abandon du colis ou il désirait le faire vendre.

##### Article 36

Colis contenant des objets dont la détérioration ou la corruption probables sont à craindre

Les objets contenus dans un colis et dont la détérioration ou la corruption probables sont à craindre peuvent seuls être vendus immédiatement, même en route, à l'aller ou au retour, sans avis préalable et sans formalité judiciaire, au profit de qui de droit, si, pour une cause quelconque, la vente est impossible. Les objets détériorés ou corrompus sont détruits.

##### Article 37

Retrait, Modification ou correction d'adresse

差し迫った損壊又は腐敗のおそれがある物品を包有する小包

与えられた指示の郵政庁による不遵守

1 小包の差出人は、新たな運送につき第二十九条3及び第三十一条6の規定によつて必要とされる金額の納付を保証する場合には、条約第二十七条に定める条件に従ひ、差出元へのその小包の返送又はその小包のあて名の変更を請求することができる。

2 もつとも、郵政庁は、内国制度において1の請求を認めていない場合には、その請求を許さない権能を有する。

### 第三十八条 取調請求及び通報請求

1 各郵政庁は、他の郵政庁の業務において差し出された小包に関する取調請求及び通報請求を受理する。

2 取調請求は、小包の差出しの日の翌日から起算して一年以内に限り行なうことができる。

3 郵政庁が行なう通報請求は、当該小包の差出しの日の翌日から起算して十五箇月以内に関係郵政庁に到着することのみを条件として、受領されかつ義務として処理される。各郵政庁は、できる限りすみやかに通報請求を処理する。

4 差出人が第十三条(i)の受取通知料を完全に納付した場合を除くほか、各取調請求又は各通報請求については、第十四条の表(k)の料金率に従つて取調料を徴収する。

5 普通小包と価格表記小包とは、別個の取調請求又は通報請求の対象とする。取調請求又は通報請求が同一差出人から同一受取人にあてて同一郵便局に同時に差し出されかつ同一線路によつて発送された二個以上の同種類の小包に関するもの

小包郵便物に関する約定

1. L'expéditeur d'un colis peut, dans les conditions fixées à l'article 27 de la Convention, en demander le retour à l'origine ou en faire modifier l'adresse, sous réserve de garantir le paiement des sommes exigibles pour toutes nouvelles transmissions, en vertu des articles 29, 4, 3, et 31, § 6.

2. Toutefois, les Administrations ont la faculté de ne pas admettre les demandes visées au § 1 lorsqu'elles ne les acceptent pas dans leur régime intérieur.

### Article 38 Reclamations et demandes de renseignements

1. Chaque Administration est tenue d'accepter les réclamations et les demandes de renseignements concernant tout colis déposé dans les services des autres Administrations.

2. Les réclamations ne sont admises que dans le délai d'un an à compter du lendemain du jour de dépôt du colis.

3. Les demandes de renseignements introduites par une Administration sont reçues et obligatoirement traitées, à la seule condition qu'elles parviennent à l'Administration intéressée dans un délai de quinze mois à compter du lendemain du jour de dépôt du colis. Chaque Administration est tenue de traiter les demandes de renseignements dans le plus bref délai possible.

4. Sauf si l'expéditeur a enlèvement acquitté la taxe d'avis de réception prévu à l'article 13, lettre b), chaque réclamation ou chaque demande de renseignements donne lieu à la perception d'une "taxe de réclamation" au taux fixé à l'article 14, lettre b).

5. Les colis ordinaires et les colis avec valeur déclarée doivent faire l'objet de réclamations ou de demandes de renseignements distinctes. Si la réclamation ou la demande de renseignements concerne plusieurs colis de la même catégorie déposés simultanément au même bureau par le même expéditeur, à l'adresse du même destinataire

## 小包郵便物に関する約定

である場合には、料金は、一個分のみを徴収する。取調請求又は通報請求が業務上の過失に起因するものであつた場合には、取調料は、還付する。

## 第三編 責任

### 第三十九条 郵政庁の責任の原則及び範囲

1 郵政庁は、次条の場合を除くほか、小包の亡失、盗取又は損傷について責任を負う。この場合において、その小包が開袋で運送されたか閉袋として運送されたかを問わない。

2 差出人は、原則として亡失、盗取又は損傷の実額に相当する賠償金を請求する権利を有する。間接の損害及び実現されなかつた利益は、考慮しない。なお、この賠償金は、いかなる場合にも、次の金額をこえることができない。

(a) 価格表記小包については、金フランによる価格表記金額。価格表記航空小包が平路面路によつて転送され又は差出元に戻送される場合には、責任は、その転送又は返送については、平路面路によつて送達される小包について適用される責任に限定される。

(b) その他の小包については、一個ごとに次の金額

一 キログラムまでの小包 一五フラン

一 キログラムをこえ三キログラムま

での小包 二五フラン

三キログラムをこえ五キログラムま

での小包 四〇フラン

et expédités par la même voie, la taxe n'est perçue qu'une fois. La taxe pour réclamation est restituée si la réclamation ou la demande de renseignements est motivée par une faute de service.

#### Titre III

#### Responsabilité

#### Article 39

#### Principe et étendue de la responsabilité des Administrations postales

1. Les Administrations postales répondent de la perte, de la spoliation ou de l'avarie des colis, sauf dans les cas prévus à l'article 40. Leur responsabilité est engagée tant pour les colis transportés à découvert que pour ceux qui sont acheminés en diligences closes.

2. L'expéditeur a droit à une indemnité correspondant, en principe, au montant réel de la perte, de la spoliation ou de l'avarie; les dommages indirects ou les bénéfices non réalisés ne sont pas pris en considération. Cependant, cette indemnité ne peut, en aucun cas, dépasser:

a) pour les colis avec valeur déclarée, le montant en francs de la valeur déclarée, en cas de réexpédition ou de renvoi à l'origine par voie de surface d'un colis-avion avec valeur déclarée, la responsabilité est limitée, pour le second parcours, à celle qui est appliquée aux colis acheminés par cette voie.

b) pour les autres colis, les sommes ci-après:

15 francs par colis jusqu'à 1 kilogramme.

25 francs par colis au-dessus de 1 jusqu'à 3 kilogrammes.

40 francs par colis au-dessus de 3 jusqu'à 5 kilogrammes.

五キログラムをこえ一〇キログラム

までの小包

六〇フラン

一〇キログラムをこえ一五キログラム

までの小包

八〇フラン

一五キログラムをこえ二〇キログラム

までの小包

一〇〇フラン

3 賠償金は、小包の運送が引き受けられた場所及び時期における同種の物品の金フランに換算した時価に従って算出する。時価がない場合には、賠償金は、同一の基礎で評価されるその物品の普通価格に従って算出する。

4 小包の亡失、全部の盗取又は全面的損傷について賠償金が支払われる場合には、差出人（6の規定が適用される場合には、受取人）は、納付した料金（価格表記料を除く。）の還付を請求する権利を有する。受取人が不良状態を理由として受領を拒絶した郵便物に関しても、その不良状態が郵便業務によつて生じ、その郵便業務がそれについて責任を負う場合には、同様とする。

5 亡失、全部の盗取又は全面的損傷が不可抗力によるものであるために賠償金が支払われない場合には、差出人は、陸路及び海路の割当料金並びに航空増料金のうち小包が実際に運送されなかつた運送路に係る部分のほか、あらかじめ納付した料金（種類のい、かんを問わない。）のうち実際に行なわれなかつた業務に係る部分についても、その還付を請求する権利を有する。

6 盗取され又は損傷した小包が配達された後は、2の規定にかかわらず、受取人が賠償金を請求する権利を有する。

小包郵便物に関する約定

60 francs par colis au-dessus de 5 jusqu'à 10 kilogrammes;

80 francs par colis au-dessus de 10 jusqu'à 15 kilogrammes;

100 francs par colis au-dessus de 15 jusqu'à 20 kilogrammes.

3. L'indemnité est calculée d'après le prix courant, converti en francs, des marchandises de même nature, au lieu et à l'époque où le colis a été accepté au transport; à défaut de prix courant, l'indemnité est calculée d'après la valeur ordinaire de la marchandise évaluée sur les mêmes bases.

4. Lorsqu'une indemnité est due pour la perte, la spoliation totale ou l'avarie totale d'un colis, l'expéditeur ou, par application du § 6, le destinataire, a droit, en outre, à la restitution des taxes acquittées, si l'émission de la taxe d'assurance; il en est de même des envois refusés par le destinataire à cause de leur mauvais état, si celui-ci est imputable au service postal et engagé sa responsabilité.

5. Lorsque la perte, la spoliation totale ou l'avarie totale résulte d'un cas de force majeure ne dépendant pas de la destination, l'expéditeur et le destinataire sont responsables à un prorata non effectif par le colis, mais sans des taxes de quelque nature que ce soit afférents à un service payé d'avance et non rendu.

6. Par dérogation au § 2, le destinataire a droit à l'indemnité, après avoir pris livraison d'un colis spolié ou avarié.

7 差出人は受取人のために2の権利を放棄する権能を有し、受取人は差出人のために6の権利を放棄する権能を有する。差出人又は受取人は、第三者に対し賠償金の受取りを許すことが出来る。

#### 第四十条 郵政庁の免責

1 郵政庁は、小包であつて、同種の郵便物につき自国の規則で定める条件又は条約第九条3に定める条件に従つて配達したものである場合は、責任を負わない。ただし、次の場合には、責任は、存続する。

(a) 盗取若しくは損傷が小包の配達の前若しくは配達の際に証明された場合又は、内国規則が許すときは、受取人（差出人への返送の場合には、差出人）が盗取され若しくは損傷した小包の配達を受ける際に留保を行なつた場合

(b) 受取人（差出人への返送の場合には、差出人）が、正規に受領を証明している場合においても、小包を配達した郵政庁に対し損害を發見した旨を遅滞なく申し出て、盗取又は損傷が配達の後を生じたものでないことを立証したとき。

2 郵政庁は、次の場合には責任を負わない。

一 小包の亡失、盗取又は損傷については、

(a) 不可抗力の場合。自己の業務において亡失、盗取又は損傷が生じた郵政庁は、自国の法令に従い、その亡失、盗取又は損傷が不可抗力の場合に該当する事情によるものであるかどうかを決定するものとし、差出国の郵政庁

7. L'expéditeur a la faculté de se dispenser de ses droits prévus au § 2 en faveur du destinataire. Inversement, le destinataire a la faculté de se dispenser de ses droits prévus au § 6 en faveur de l'expéditeur. L'expéditeur ou le destinataire peut autoriser une tierce personne à recourir l'indemnité.

#### Article 40

##### Non-responsabilité des Administrations postales

1. Les Administrations postales peuvent s'exempter des obligations des colis dont elles ont effectué la livraison soit dans les conditions prescrites par leur réglementation intérieure pour les envois internationaux, soit dans les conditions prévues à l'article 9, § 3 de la Convention. La responsabilité est toutefois maintenue :

a) lorsque une spoliation ou une avarie est constatée soit avant la livraison, soit lors de la livraison d'un colis ou lorsque, la réglementation intérieure le permettant, le destinataire, le cas échéant, l'expéditeur s'il y a renvoi à l'origine, formule des réserves en prenant livraison d'un colis spolié ou avarié ;

b) lorsque le destinataire ou, en cas de renvoi à l'origine, l'expéditeur, nonobstant décharge donnée régulièrement, déclare sans délai à l'Administration qui lui a livré le colis avoir constaté un dommage et administrer la preuve que la spoliation ou l'avarie ne l'est pas produite après la livraison.

2. Les Administrations postales ne sont pas responsables :

1° de la perte, de la spoliation ou de l'avarie des colis ;

a) en cas de force majeure. L'Administration dans le service de laquelle la perte, la spoliation ou l'avarie a eu lieu doit décider, suivant la législation de son Pays, si cette perte, cette spoliation ou cette avarie est due

が請求するときは、その郵政庁に対して当該事情を通知する。ただし、不可抗力によつて生ずる危険を負担することを受諾した差出国の郵政庁（第十一条2）に關しては、責任は、存続する。

(b) 郵政庁の責任に關して別段の証拠がなく、かつ、郵政庁が不可抗力による業務書類の損傷のために当該小包について調査することができない場合

(c) 損害が差出人の過失若しくは怠慢又は当該小包の内容品の性質から生じたものである場合

(d) 当該小包が、第十九条(a)二及び四から七まで並びに同条(b)の禁制に抵触する内容品のため、権限のある当局によつて没収され又は棄却された場合

(e) 当該小包につき、内容品の表価をこえる価格の詐欺表記が行なわれた場合

(f) 差出人が、第三十八条2に定める期間内に請求を行なわなかつた場合

(g) 捕虜・被抑留者小包の場合

二 名あて国の法令に基づいて差し押えられた小包の場合

三 海路又は航空路による運送に關し、郵政庁がその利用する船舶内又は航空機内にある価格表記小包について責任を負うことができない旨を通知した場合。ただし、郵政庁は、価格表記小包の閉袋継越しについては、価格表記としない同一重量の小包について定められている責任を負う。

3 郵政庁は、税関告知書の内容（どのように記載されているかを問わない。）及び税関検査に付される小包の検査の際に税関の行なつた決定のために責任を負うことはない。

小包郵便物に関する約定

4 de circonstance constituant un cas de force majeure, celles-ci sont portées à la connaissance de l'Administration du Pays d'origine si cette dernière le requiert. Toutefois, la responsabilité subsiste à l'égard de l'Administration du Pays expéditeur qui a accepté de garantir les risques de force majeure (article 11, § 2).

b) lorsque, la preuve de leur responsabilité n'étant pas été administrée autrement, elles ne peuvent rendre compte des colis par suite de la destruction des documents de service relatifs à un cas de force majeure.

c) lorsque le dommage a été causé par la faute ou la négligence de l'expéditeur ou proveni de la nature du contenu du colis.

d) lorsque l'objet de colis dont le contenu tombe sous le coup des interdictions prévues à l'article 19, lettre a), chiffres 2°, 4°, 5°, 6° et 7°, et l'article 11, ne peut valoir que des colis ayant été contrôlés ou dérivés par l'autorité compétente en raison de leur contenu.

e) lorsque il s'agit de colis qui ont fait l'objet d'une déclaration frauduleuse de valeur supérieure à la valeur réelle du contenu.

f) lorsque l'expéditeur n'a formulé aucune réclamation dans le délai prévu à l'article 38, § 2.

g) lorsque il s'agit de colis de prisonniers de guerre et internés.

2° des colis saisis en vertu de la législation du Pays de destination.

3° en matière de transport maritime ou aérien, lorsqu'elle est lui, capitaine ou chef d'équipage, qu'il n'est pas en mesure d'accepter la responsabilité des colis avec valeur déclarée à bord des navires ou avions, elle assume néanmoins, pour le transit de colis avec valeur déclarée en espèces d'or, sa responsabilité qui est prévue pour les colis de même poids sans valeur déclarée.

3. Les Administrations postales n'assument aucune responsabilité du chef des déclarations en douane, sous quelque forme que celles-ci soient faites, et des décisions prises par les services de la douane lors de la vérification de colis soumis au contrôle douanier.

第四十一条 差出人の責任

- 1 小包の差出人は、運送を許されない物品の差出し又は引受条件の不遵守により他の郵便物に与えたすべての損害につき、郵政庁と同一の限度まで責任を負う。ただし、郵政庁又は運送事業者に過失又は怠慢があつた場合は、この限りでない。
- 2 差出人は、差出局が1の小包を引き受けたことによつてその責任を免れることはない。
- 3 損害が差出人の過失によることを確認した郵政庁は、その旨を差出郵政庁に通報するものとし、差出郵政庁は、必要があるときは、差出人に対して訴えを提起する。

第四十二条 郵政庁の間における責任の決定

- 1 小包を異議なく受け取り、かつ、すべての所定の取調資料を受領した郵政庁は、その小包を受取人に配達し又は他の郵政庁に正規に運送したことを立証することができない場合には、反証があげられる時まで責任を有する。
- 2 仲介郵政庁又は名あて郵政庁は、次の場合には、4の規定に従うことを条件として、反証があげられる時まで責任を有しない。
  - (a) 閉袋及び小包の点検並びに事故の確認に関する施行規則の規定を遵守した場合
  - (b) 正規の保存期間が満了して当該小包に関する業務書類が

差出人の責任

郵政庁の間の責任の決定

Article 41  
Responsabilité de l'expéditeur

1. L'expéditeur d'un colis est responsable dans les mêmes limites que les Administrations elles-mêmes de tous les dommages causés aux autres envois postaux par suite de l'expéditeur d'objets non admis au transport ou de la non-observation des conditions d'admission, pourvu qu'il n'y ait eu ni faute, ni négligence des Administrations ou des transporteurs.

2. L'expéditeur par le bureau de dépôt d'un tel colis ne dégage pas l'expéditeur de sa responsabilité.

3. L'Administration qui constate un dommage dû à la faute de l'expéditeur en informe l'Administration d'un autre à laquelle il appartient d'intervenir, le cas échéant, l'action contre l'expéditeur.

Article 42  
Détermination de la responsabilité entre les Administrations postales

1. Jusqu'à preuve du contraire, la responsabilité incombe à l'Administration postale qui, avant reçu le colis sans faire d'observation et étant mise en possession de tous les moyens réglementaires d'investigation, ne peut établir ni la livraison au destinataire, ni, s'il y a lieu, la transmission régulière à une autre Administration.

2. Une Administration intermédiaire ou de destination est, jusqu'à preuve du contraire et sous réserve du § 4, dégagee de toute responsabilité.

a) lorsqu'elle a observé les dispositions réglementaires relatives à la vérification des dépêches et des colis et à la constatation des irrégularités;

b) lorsqu'elle peut établir qu'elle n'a été saisie de la réclamation qu'après la destruction des documents de

棄却された後に取調請求に接したことを立証することができる場合。この規定は、請求者の権利を害するものではない。

3 亡失、盗取又は損傷が航空運送企業の業務において生じた場合には、運送料を受領する国の郵政庁は、7及び条約第一条6の規定に従うことを条件として、差出人に支払われた賠償金の額を差出郵政庁に償還する。

4 亡失、盗取又は損傷が運送中に生じ、その事実がいずれの国の領域又は業務において生じたかを確定することができない場合には、関係郵政庁は、平等に損害を分担する。もつとも、損傷した普通小包の場合において賠償金の額が二十五フランをこえないときは、その額は、仲介郵政庁を除き、差出郵政庁及び名あて郵政庁が平等に分担する。盗取又は損傷が名あて国（差出人への返送の場合には、差出国）において判明した場合には、その国の郵政庁は、次の事項を証明する。

(a) 小包の包装及び封かんに盗取又は損傷の明らかな形跡がなかったこと。

(b) 価格表記小包については、差出しの際に確認された重量が変わっていないかつたこと。

(c) 閉鎖した納器で運送した小包については、納器及びその封かんに異状がなかったこと。

名あて郵政庁又は場合により差出郵政庁が(a)から(c)までの事項を証明した場合には、他のいずれの関係郵政庁も、その次の郵政庁に対し異議を受けることなく小包を引き渡した事実を援用して責任の分担を拒むことができない。

5 第五十五条2及び3の規定に基づいて個数方式で運送され

小包郵便物に関する約定

service réalisés au colis recherché, le délai de conservation réglementaire étant expiré, cette réserve ne porte pas atteinte aux droits du réclamant.

3. Lorsque la perte, la spoliation ou l'avarie s'est produite dans le service d'une entreprise de transport aérien, l'Administration du Pays qui perçoit les frais de transport est tenue, sous réserve de l'article premier, § 6, de la Convention et du § 7 du présent article, de rembourser à l'Administration d'origine l'indemnité payée à l'expéditeur.

4. Si la perte, la spoliation ou l'avarie s'est produite en cours de transport, sans qu'il soit possible d'établir sur le territoire ou dans le service de quel Pays le fait s'est accompli, les Administrations en cause supportent le dommage par parts égales; toutefois, lorsqu'il s'agit d'un colis ordinaire avarié et que le montant de l'indemnité ne dépasse pas 25 francs, cette somme est supportée, à parts égales, par les Administrations d'origine et de destination, à l'exclusion des Administrations intermédiaires. Si la spoliation ou l'avarie a été constatée dans le Pays de destination ou, en cas de renvoi à l'expéditeur, dans le Pays d'origine, il incombe à l'Administration de ce Pays de prouver:

a) que ni l'emballage, ni la fermeture du colis ne portent des traces apparentes de spoliation ou d'avarie;

b) que, dans le cas de colis avec valeur déclarée, le poids constaté lors du départ n'est pas varié;

c) que, pour les colis transmis en recipients clos, ceux-ci étaient intacts de même que leur fermeture.

Lorsque pareille preuve a été faite par l'Administration de destination ou, le cas échéant, par l'Administration d'origine, aucune des autres Administrations en cause ne peut déléguer sa part de responsabilité en invoquant le fait qu'elle a livré le colis sans que l'Administration suivante ait formulé d'objections.

5. Dans le cas d'envoi transmis en nombre, en application de l'article 95, M 2 et 3, aucune des Administrations

る郵便物の場合には、いずれの関係郵政庁も、責任の分担を拒む目的をもって、閉袋に納められていた小包の個数が小包目録に記載された個数と相違する事実を主張することができない。

6 5の一括運送の場合には、関係郵政庁は、合意によつて特定の種類の小包の亡失、盗取又は損傷の場合に責任を分担することを取りきめることができる。

7 価格表記小包に関しては、一の郵政庁が他の郵政庁に対して負う責任は、いかなる場合にも、当該一の郵政庁が採用した価格表記の最高限度額をこえないものとする。

8 小包が不可抗力によつて亡失し、盗取され又は損傷した場合には、その亡失、盗取又は損傷が自国の領域又は自己の業務において生じた郵政庁は、自己及び差出郵政庁の双方が不可抗力によつて生ずる危険を負担しているときに限り、その差出郵政庁に対して責任を負う。

9 価格表記小包の亡失、盗取又は損傷が価格表記小包の差出しを認めない仲介郵政庁又は損害額よりも低い価格表記の最高限度額を採用している仲介郵政庁の領域又は業務において生じた場合には、差出郵政庁は、その仲介郵政庁が7及び条約第一条6の規定に従つて負担しない損害を負担する。

10 9の規定は、亡失、盗取又は損傷が価格表記小包について定める責任を認めない締約国に属する郵政庁(第四十条二三)の業務において生じた場合には、海路又は航空路の運送についても適用する。

11 取り消されなかつた関税その他の課金は、亡失、盗取又は損傷について責任を有する郵政庁が負担する。

en cas de perte, dans le dossier de décrire sa part de responsabilité, et que du fait que le nombre des colis trouvés dans la dépêche diffère de celui qui est annoncé sur la feuille de route

5. Toujours dans le cas de transmission globale, les Administrations intéressées peuvent s'entendre pour que la responsabilité soit partagée en cas de perte, de spoliation ou d'avarie de certaines catégories de colis déterminées d'un commun accord

7. En ce qui concerne les colis avec valeur déclarée, la responsabilité d'une Administration à l'égard des autres Administrations n'est en aucun cas engagée au-delà du maximum de déclaration de valeur qu'elle a adopté

8. Lorsqu'un colis a été perdu, volé ou avarié dans des circonstances de force majeure, l'Administration dans le ressort territorial ou dans les services de laquelle la perte, la spoliation ou l'avarie a eu lieu n'en est responsable envers l'Administration d'origine que si les deux Administrations se chargent des risques résultant du cas de force majeure

9. Si la perte, la spoliation ou l'avarie d'un colis avec valeur déclarée s'est produite sur le territoire ou dans le service d'une Administration intermédiaire qui n'admet pas les colis avec valeur déclarée ou qui a adopté un maximum de déclaration de valeur inférieur au montant de la perte, l'Administration d'origine supporte le dommage non couvert par l'Administration intermédiaire en vertu du 5<sup>e</sup> du présent article et de l'article premier, 4<sup>e</sup> 6 de la Convention.

10. La règle prévue au 9 est également applicable au cas de transport maritime ou aérien si la perte, la spoliation ou l'avarie s'est produite dans les services des Administrations intéressées d'un pays contractant qui n'accepte pas la responsabilité prévue pour les colis avec valeur déclarée (article 40, 1<sup>er</sup> 2, chiffre 3.)

11. Les droits de douane et autres dont l'annulation n'a pu être obtenue tombent à la charge des Administrations responsables de la perte, de la spoliation ou de l'avarie

12 賠償金を支払つた郵政庁は、受取人、差出人又は第三者に對して行なわれることがある請求の権利につき、その賠償金の額を限度として、賠償金を受け取つた者に代位する。

第四十三条 賠償金の支払

- 1 賠償金の支払及び料金の還付の義務は、差出郵政庁（第三十九条の六の規定が適用される場合には、名あて郵政庁）が負う。もつとも、責任郵政庁に對する求償権は、害されない。
- 2 賠償金の支払は、できる限りすみやかに、かつ、おそくとも請求の日の翌日から起算して六箇月以内に行なう。
- 3 賠償金の支払の義務を負う郵政庁が不可抗力によつて生ずる危険を負担することを受諾していない場合において、小包の亡失、盗取又は損傷が不可抗力によるものであるかどうか2に定める期間の満了の時に決定されていないときは、その郵政庁は、例外として、その期間をこえて賠償金の決済を延期することができる。
- 4 差出郵政庁又は場合により名あて郵政庁は、運送に参加した他の郵政庁であつて、正規に照会を受けた後五箇月を経過する時まで、問題を解決せず又は差出郵政庁若しくは場合により名あて郵政庁に對し亡失、盗取若しくは損傷が不可抗力によるものであると思われる旨を通知しなかつたものに代わり、権利者に對して賠償を行なうことができる。

第四十四条 支払を行なつた郵政庁に對する賠償金の  
償還

小包郵便物に関する約定

12. L'Administration qui a effectué le paiement de l'indemnité en subroge jusqu'à concurrence du montant de cette indemnité, dans les droits de la personne qui l'a reçue, pour tout recours formé par elle contre le destinataire ou contre des tiers.

Article 43  
Paiement de l'indemnité

1. Sous réserve du droit de recours contre l'Administration responsable, l'obligation de payer l'indemnité et de restituer les taxes et droits encombe sur l'Administration d'origine, sur l'Administration de destination dans le cas visé à l'article 39, § 6.

2. Ce paiement doit avoir lieu le plus tôt possible et, au plus tard, dans le délai de six mois à compter du lendemain du jour de la réclamation.

3. Lorsque l'Administration à qui encombe le paiement n'accepte pas de se charger des risques résultant du cas de force majeure et lorsque, à l'expiration du délai prévu au 2, la livraison de ce cas, et la somme ou l'avenue est due à un cas de force majeure, elle peut, exceptionnellement, différer le règlement de l'indemnité au-delà de ce délai.

4. L'Administration d'origine ou de destination, selon le cas, est autorisée à désintéresser l'ayant droit pour le compte de ce dernier, dans la mesure où celui-ci n'a pas participé au transport qui, après avoir été, à l'origine, déclaré comme tel, a subi, pendant le cours de son itinéraire, un retard, une détérioration ou une perte de destination, selon le cas, que la perte, la spoliation ou l'avarie paraissent due à un cas de force majeure.

Article 44  
Remboursement de l'indemnité  
à l'Administration ayant effectué le paiement

- 1 責任郵政庁又は第四十二条の規定に従い自己に代わつて支払が行なわれた郵政庁は、前条の規定に基づいて支払を行なつた郵政庁（この条において「支払郵政庁」という。）に對し、実際に権利者に支払われた賠償金の額を償還する。その償還は、支払を行なつた旨の通告の発送の日から起算して四箇月以内に行なう。
- 2 二以上の郵政庁が第四十二条の規定に従つて賠償金を分担する場合には、支払うべき賠償金の全額は、請求を受けた小包を正當に受領したがこれを相手業務に正規に送達したことを立証することのできない最初の郵政庁が、1に定める期間内に支払郵政庁に払い込む。払込みを行なつた郵政庁は、他の各責任郵政庁から、権利者に対する損害賠償についてのそれぞれ分担額を取り立てる。
- 3 貸方郵政庁に対する償還は、条約第十条に定める支払の規則に従つて行なう。
- 4 責任があると認められた場合及び前条4の場合には、賠償金の額は、職権により、差引計算の方法で、直接に又は最初の継越郵政庁の仲介により、責任郵政庁から取り立てることができる。最初の継越郵政庁は、その次の郵政庁に對して貸方となり、この手続は、支払われた金額が責任郵政庁の借方に記入される時まで順次繰り返される。この場合において、必要があるときは、計算書の作成に関する施行規則の規定を適用する。
- 5 支払郵政庁は、支払を行なつた旨の通告の発送の日又は、必要があるときは、前条4に定める期間が満了した日から起

1. L'Administration responsable ou pour le compte de laquelle le paiement est effectué en conformité de l'article 42 est tenue de rembourser à l'Administration ayant effectué le paiement en vertu de l'article 43, et qui est désignée "Administration payeuse", le montant de l'indemnité effectivement payée à l'ayant droit; ce versement doit avoir lieu dans un délai de quatre mois à compter de l'envoi de la notification du paiement.

2. Si l'indemnité doit être supportée par plusieurs Administrations en conformité de l'article 42, la totalité de l'indemnité due doit être versée à l'Administration payeuse, dans le délai mentionné au § 1, par la première Administration qui, ayant dûment reçu le colis réclamé, ne peut en établir la transmission régulière au service correspondant. Il appartient à cette Administration de recueillir sur les autres Administrations responsables la part éventuelle de chacune d'elles dans le dédommagement de l'ayant droit.

3. Le remboursement à l'Administration créditrice est effectué d'après les règles de paiement prévues à l'article 10 de la Convention.

4. Lorsque la responsabilité a été reconnue, de même que dans le cas prévu à l'article 43, § 4, le montant de l'indemnité peut également être repris d'office sur l'Administration responsable par voie de décompte soit directement, soit par l'intermédiaire de la première Administration de transit qui se credit à son tour sur l'Administration suivante; l'opération étant répétée jusqu'à ce que la somme payée ait été portée au débit de l'Administration responsable le cas échéant. Il y a lieu d'observer les dispositions réglementaires relatives à l'établissement des comptes.

5. L'Administration payeuse ne peut réclamer le remboursement de l'indemnité à l'Administration responsable que dans le délai d'un an à compter soit du jour de l'envoi de la notification du paiement, soit, s'il y a lieu, du jour

算して一年以内に限り、責任郵政庁に対し賠償金の償還を請求することができる。

6 責任のあることが正当に立証された郵政庁で当初に賠償金の支払を拒んだものは、支払の不当な遅延から生ずるすべての付随的費用を負担する。

#### 第四十五条 差出人又は受取人からの賠償金の回収

1 亡失したものとときに認められた小包又はその一部分が賠償金の支払の後に発見された場合には、その事実を受取人及び差出人に通知する。差出人又は場合により受取人に対しては、さらに、受け取った賠償金の返付と引換えに三箇月以内に当該小包を受け取ることが出来る旨を通知する。その期間内に当該差出人又は受取人が小包を請求しない場合には、他方の当事者に対して同様の措置をとる。

2 差出人又は受取人が賠償金を返付して小包又は発見されたその小包の一部分を受け取った場合には、その賠償金は、損害を負担した一又は二以上の郵政庁に還付する。

3 差出人及び受取人が小包を受け取ることを放棄した場合に、その小包は、損害を負担した一又は二以上の郵政庁の所有に帰する。

4 第四十三条4に定める五箇月の期間の後に配達の実状が立証された場合において、支払った賠償金をなんらかの理由により差出人から回収することができないときは、その賠償金は、仲介郵政庁又は名あて郵政庁が負担する。

5 価格表記小包が後日発見され、かつ、その内容品が支払わ

小包郵便物に関する約定

de l'expéditeur au destinataire, à l'article 43, § 4.

6. L'Administration dont la responsabilité est d'abord établie et qui a tout d'abord déclaré le paiement de l'indemnité doit prendre à sa charge tous les frais accessoires résultant du retard non justifié apporté au paiement.

#### Article 45

Recupération éventuelle de l'indemnité sur l'expéditeur ou sur le destinataire

1. Si, après le paiement de l'indemnité, un colis ou une partie de colis, antérieurement considérée comme perdue, est retrouvée, le destinataire et l'expéditeur en sont informés; le premier ou le second, selon le cas, est en outre informé qu'il peut en prendre livraison pendant une période de trois mois, contre remboursement du montant de l'indemnité payée. Si, dans ce délai, le destinataire ne réclame pas le colis, la même démarche est effectuée auprès de l'autre intéressé.

2. Si l'expéditeur ou le destinataire prend livraison du colis ou de la partie retrouvée de ce colis moyennant remboursement du montant de l'indemnité, ce montant est restitué à l'Administration ou, s'il y a lieu, aux Administrations qui ont supporté le dommage.

3. Si l'expéditeur et le destinataire renoncent à prendre livraison du colis, celui-ci devient la propriété de l'Administration ou, s'il y a lieu, des Administrations qui ont supporté le dommage.

4. Lorsque le preneur de la livraison est appaqué après le délai de cinq mois prévu à l'article 43, § 4, l'indemnité versée reste due de l'Administration ou de destination si la somme payée ne peut, pour une raison quelconque, être récupérée sur l'expéditeur.

5. En cas de découverte ultérieure d'un colis avec valeur déclarée dont le contenu est reconnu comme écarté

小包郵便物に関する約定

れた賠償金の額よりも低い価格のものであると認定された場合には、差出人（第三十九条6の規定が適用される場合には、受取人）は、価格表記小包の交付と引換えにその賠償金を返付する。この場合において、第二十三条2に規定する価格の詐欺表記に対する措置の適用を妨げない。

第四編 郵政庁に帰属する割当料金及びその割当て

第一章 割当料金

第四十六条 発送及び到着の陸路割当料金

1 二の郵政庁の間で交換される小包に対しては、それぞれの国につき、小包一個ごとに、次の表に定める発送及び到着の陸路割当料金を課する。

重 量 級	発送及び到着の陸路割当料金（フラン）
一 キログラムまで	一・〇〇
一 キログラムをこえ三キログラムまで	一・三〇
三キログラムをこえ五キログラムまで	一・七〇
五キログラムをこえ一〇キログラムまで	三・三〇
一〇キログラムをこえ一五キログラムまで	五・〇〇
一五キログラムをこえ二〇キログラムまで	六・四〇

もつとも、差出郵政庁及び名あて郵政庁は、最後の二の重量級については、自己に帰属すべき発送及び到着の陸路割当料金を任意に定める権能を有する。

de valeur inférieure au montant de l'indemnité payée, l'expéditeur ou, en cas d'application de l'article 39 § 6, le destinataire, doit rembourser le montant de cette indemnité contre remise du colis avec valeur déclarée, sans préjudice des conséquences découlant de la déclaration frauduleuse de valeur visée à l'article 23 § 2.

Titre IV  
Quotes parts revenant aux Administrations.

Attribution des quotes parts  
Chapitre I

Quotes parts

Article 46  
Quote-part territorial: de départ et d'arrivée

1. Les colis échangés entre deux Administrations sont soumis aux quotes parts territoriales de départ et d'arrivée fixées comme suit, pour chaque Pays et pour chaque colis:

Quantités de poids	1	Quote-part territoriale de départ et d'arrivée	2
Jusqu'à 1 kg	1,-	1,-	
Au-dessus de 1 jusqu'à 3 kg	1,30	1,30	
Au-dessus de 3 jusqu'à 5 kg	1,70	1,70	
Au-dessus de 5 jusqu'à 10 kg	3,30	3,30	
Au-dessus de 10 jusqu'à 15 kg	5,-	5,-	
Au-dessus de 15 jusqu'à 20 kg	6,40	6,40	

Toutefois, en ce qui concerne les deux dernières coupures de poids, les Administrations d'origine et de destination ont la faculté de fixer à leur gré les quotes parts territoriales de départ et d'arrivée qui leur reviennent.

郵政庁に帰属する割当料金及びその割当て

発送及び到着の陸路割当料金

2 1に定める陸路割当料金は、差出国の郵政庁が負担する。ただし、この約定がこの原則に対する例外を定めている場合は、この限りでない。

第四十七条 陸路割当料金の

1 二の郵政庁の間又は同一国の二の郵便局の間で一又は二以上の他の郵政庁の陸路業務によつて交換される小包に対しては、通過国のため又は陸路運送に参加する業務が属する国のため、次の表に定める陸路割当料金を課する。

距離の段階	陸路割当料金の(フラン)				
	一キロまで	二キロまで	三キロまで	四キロまで	五キロまで
六〇〇キロメートルまで	三〇〇	四〇〇	六五〇	一三〇〇	一九五〇
六〇〇キロメートルをこえ一〇〇〇キロメートルまで	三五〇	七〇〇	一、二〇〇	一、七〇〇	二、四〇〇
一、〇〇〇キロメートルをこえ二、〇〇〇キロメートルまで	四〇〇	一、〇〇〇	一、八〇〇	二、七〇〇	三、七〇〇
二、〇〇〇キロメートルをこえ三、〇〇〇キロメートルまで	四〇〇	一、〇〇〇	一、八〇〇	二、七〇〇	三、七〇〇
三、〇〇〇キロメートルをこえ四、〇〇〇キロメートルまで	四〇〇	一、〇〇〇	一、八〇〇	二、七〇〇	三、七〇〇
四、〇〇〇キロメートルをこえ五、〇〇〇キロメートルまで	四〇〇	一、〇〇〇	一、八〇〇	二、七〇〇	三、七〇〇
五、〇〇〇キロメートルをこえ六、〇〇〇キロメートルまで	四〇〇	一、〇〇〇	一、八〇〇	二、七〇〇	三、七〇〇
六、〇〇〇キロメートルをこえ七、〇〇〇キロメートルまで	四〇〇	一、〇〇〇	一、八〇〇	二、七〇〇	三、七〇〇
七、〇〇〇キロメートルをこえ八、〇〇〇キロメートルまで	四〇〇	一、〇〇〇	一、八〇〇	二、七〇〇	三、七〇〇
八、〇〇〇キロメートルをこえ九、〇〇〇キロメートルまで	四〇〇	一、〇〇〇	一、八〇〇	二、七〇〇	三、七〇〇
九、〇〇〇キロメートルをこえ一〇、〇〇〇キロメートルまで	四〇〇	一、〇〇〇	一、八〇〇	二、七〇〇	三、七〇〇
一〇、〇〇〇キロメートルをこえ一〇、〇〇〇キロメートルまで	四〇〇	一、〇〇〇	一、八〇〇	二、七〇〇	三、七〇〇

小包郵便物に関する約定

2. Les quotas parts visées au § 1 sont à la charge de l'Administration du Pays d'origine, moins que le présent Arrangement ne prévoit des dérogations à ce principe.

Article 47

Quota-part territoriale de transit

1. Les trois échanges entre deux Administrations ou entre deux bureaux du même Pays, au moyen des services terrestres d'une ou de plusieurs autres Administrations sont soumis, au profit des Pays traversés, ou dont les services participent au transport territorial, aux quotas-parts territoriales de transit ci-après:

Evénements de distance	Quota-part territoriale de transit						
	jusqu'à 1 kg	au-dessus de 1 jusqu'à 5 kg	au-dessus de 5 jusqu'à 10 kg	au-dessus de 10 jusqu'à 25 kg	au-dessus de 25 jusqu'à 50 kg	au-dessus de 50 jusqu'à 100 kg	au-dessus de 100 kg
1	20	40	80	140	230	370	520
Jusqu'à 500 km	30	60	120	210	340	510	710
Jusqu'à 600 jusqu'à 1000 km	40	80	160	280	450	670	920
Au-delà de 2000 par 1000 km en sus	20	40	80	140	230	370	520

小包郵便物に関する約定

- 2 1の各国は、各小包につき、継越しを行なう小包の運送の加重平均距離に相当する距離段階の継越しの陸路割当料金を請求することができる。その加重平均距離は、国際事務局が算出する。
- 3 仲介国の業務が同一の港を経由して到着しかつ発送される閉袋及び開袋小包につき場合により倉庫に保管した後に行なう継送（陸路区間のない継越し）は、1及び2の規定に従ふ。
- 4 航空小包については、陸路の仲介運送が行なわれる場合にのみ仲介郵政庁の陸路割当料金を適用する。
- 5 1に定める陸路割当料金は、差出国の郵政庁が負担する。ただし、この約定がこの原則に対する例外を定めている場合は、この限りでない。

第四十八条 発送及び到着の陸路割当料金の引下げ又は引上げ

- 1 郵政庁は、発送の陸路割当料金と到着の陸路割当料金とを同時に引き下げ、又は同時に引き上げる権能を有する。
- 2 引上率は、十キログラムまでの各重量級については、第四十六条1に定める発送及び到着の陸路割当料金の五十パーセントをこえることができない。引下率は、当該郵政庁が任意に決定することができる。
- 3 1に規定する引下げ及び引上げ並びにその後の変更は、適用されるためには、次の条件を満たすものでなければならぬ。

発送及び到着の陸路割当料金の引下げ又は引上げ

2. Chaque des Pays visés au § 1 est autorisé à réclamer pour chaque colis les quotes-parts territoriaux de transit afférents à l'échelon de distance correspondant à la distance moyenne pondérée de transport des colis dont il assure le transit. Cette distance est calculée par le Bureau international.

3. Le réglementement, le cas échéant après entente, par les services de un Pays intermédiaire des dépêches et des colis découverts arrivant et repartant par un même port (transit sans parcours territorial) est assujéti aux §§ 1 et 2.

4. S'agissant de colis savon, la quote-part territoriale des Administrations intermédiaires n'est applicable que dans le cas où le colis comporte un transport territorial intermédiaire.

5. Les quotes-parts visés au § 1 sont à la charge de l'Administration du Pays d'origine, à moins que le présent Arrangement ne prévoie des dérogations à ce principe.

Article 48

Reduction ou majoration de la quote-part territoriale de départ et d'arrivée

1. Les Administrations ont la faculté de réduire ou de majorer simultanément leur quote-part territoriale de départ et d'arrivée.

2. La majoration, le cas échéant, ne peut dépasser, pour les circonscriptions de poids jusqu'à 10 kg, la moitié de la quote-part territoriale de départ et d'arrivée fixée à l'article 46, § 1 ; réduction peut être fixée au gré des Administrations intéressées.

3. Pour être applicable, de telles modifications ou les modifications ultérieures doivent :

- (a) 各郵政庁の便宜に従つて一月一日又は七月一日のいずれかの日に効力を生ずること。
- (b) 少なくとも三箇月前に国際事務局に予告されること。この期限前に予告されなかつた場合には、その次の一月一日又は七月一日のいずれかの日から適用される。
- (c) (a)に定める日の少なくとも二箇月前に関係郵政庁に予告されること。
- (d) 少なくとも一年間効力を有すること。

#### 第四十九条 海路割当料金

1 自国の業務が小包の海路運送に参加する各国は、2の表に掲げる海路割当料金を請求することができる。これらの海路割当料金は、差出国の郵政庁が負担する。ただし、この約定がこの原則に対する例外を定めている場合は、この限りでない。

2 海路割当料金は、利用する各海運業務につき、次の表に従つて算出する。

距離	段階		重量				級
	(a) 海里による表示	(b) キロメートルによる表示	グラムまで	グラムをこえ	グラムをこえ	グラムをこえ	グラムをこえ
五〇〇海里まで	九二六キロメートルまで	〇・一五	〇・三五	〇・七〇	一・二〇	一・九〇	二・六〇

小包郵便物に関する約定

à entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier ou le 1<sup>er</sup> juillet seulement, à la convenance de l'une Administration.

Et être notifiés au moins trois mois à l'avance au Bureau international, les modifications éventuelles pour lesquelles ces délais n'auraient pas été observés ne sont prises en considération que le 1<sup>er</sup> janvier ou le 1<sup>er</sup> juillet suivant.

ou être communiquées aux Administrations intéressées au moins deux mois avant les dates fixées à la lettre a).

de demeurer en vigueur pendant un an au minimum.

#### Article 49

##### Quote-part maritime

1. Chaque des Pays dont les services participent au transport maritime de colis est autorisé à réclamer les quotes-parts maritimes visées dans le tableau qui figure au § 2. Ces quotes-parts sont à la charge de l'Administration du Pays d'origine, à moins que le présent Arrangement ne prévoie des dérogations à ce principe.

2. Pour chaque service maritime emprunté, la quote-part maritime est calculée conformément aux indications du tableau ci-après.

Echelles de distance		Comparé de poids							
à expédier en milles marins	à expédier en kilomètres	jusqu'à 150 gr	de 150 gr à 300 gr	de 300 gr à 450 gr	de 450 gr à 600 gr	de 600 gr à 750 gr	de 750 gr à 900 gr	de 900 gr à 1050 gr	de 1050 gr à 1200 gr
1	2	3	4	5	6	7	8		
Jusqu'à 500 milles marins	Jusqu'à 875 km	-15	-35	-70	120	190	260		

小包郵便物に関する約定

五〇〇海里をこえ一、八五二キロメートルまで	九二六キロメートルをこえ一、八五二キロメートルまで	〇・二〇〇・五〇〇・九〇〇・一・五〇二・五〇三・五〇	〇・二〇〇・三・一〇	〇・一・五〇二・五〇三・五〇	〇・二〇〇・三・一〇	〇・一・五〇二・五〇三・五〇
一、〇〇〇海里をこえ三、七〇四キロメートルまで	一、〇〇〇海里をこえ三、七〇四キロメートルまで	〇・二五〇・六〇〇・一・一〇一・九〇三・〇〇四・二〇	〇・二五〇・三・一〇	〇・一・九〇三・〇〇四・二〇	〇・二五〇・三・一〇	〇・一・九〇三・〇〇四・二〇
二、〇〇〇海里をこえ五、五五八キロメートルまで	二、〇〇〇海里をこえ五、五五八キロメートルまで	〇・三〇〇・七〇〇・一・三〇二・二〇三・五〇四・九〇	〇・三〇〇・三・一〇	〇・一・三〇二・二〇三・五〇四・九〇	〇・三〇〇・三・一〇	〇・一・三〇二・二〇三・五〇四・九〇
三、〇〇〇海里をこえ七、四〇八キロメートルまで	三、〇〇〇海里をこえ七、四〇八キロメートルまで	〇・三三〇・七五〇・一・四〇二・四〇四・〇〇五・五〇	〇・三三〇・三・一〇	〇・一・四〇二・四〇四・〇〇五・五〇	〇・三三〇・三・一〇	〇・一・四〇二・四〇四・〇〇五・五〇
四、〇〇〇海里をこえ九、二六〇キロメートルまで	四、〇〇〇海里をこえ九、二六〇キロメートルまで	〇・三五〇・八〇〇・一・五〇二・六〇四・四〇五・九〇	〇・三五〇・三・一〇	〇・一・五〇二・六〇四・四〇五・九〇	〇・三五〇・三・一〇	〇・一・五〇二・六〇四・四〇五・九〇
五、〇〇〇海里をこえ一一、一一一キロメートルまで	五、〇〇〇海里をこえ一一、一一一キロメートルまで	〇・三五〇・八五〇・一・六〇二・八〇四・六〇六・三〇	〇・三五〇・三・一〇	〇・一・六〇二・八〇四・六〇六・三〇	〇・三五〇・三・一〇	〇・一・六〇二・八〇四・六〇六・三〇
六、〇〇〇海里をこえ一、九六四キロメートルまで	六、〇〇〇海里をこえ一、九六四キロメートルまで	〇・四〇〇・九〇〇・一・七〇三・〇〇四・八〇六・六〇	〇・四〇〇・三・一〇	〇・一・七〇三・〇〇四・八〇六・六〇	〇・四〇〇・三・一〇	〇・一・七〇三・〇〇四・八〇六・六〇
七、〇〇〇海里をこえ一、八一六キロメートルまで	七、〇〇〇海里をこえ一、八一六キロメートルまで	〇・四〇〇・九五〇・一・七〇三・一〇五・〇〇六・九〇	〇・四〇〇・三・一〇	〇・一・七〇三・一〇五・〇〇六・九〇	〇・四〇〇・三・一〇	〇・一・七〇三・一〇五・〇〇六・九〇

Audella de 5000 jusqu'à 6000	Audella de 926 jusqu'à 1182	-20	-50	-90	1.50	2.50	3.50
Audella de 6000 jusqu'à 7000	Audella de 1182 jusqu'à 1384	-40	-80	-90	1.70	3-	4.20
Audella de 5000 jusqu'à 6000	Audella de 926 jusqu'à 1182	-35	-85	-95	1.50	2.80	4.50
Audella de 4000 jusqu'à 5000	Audella de 7408 jusqu'à 9260	-35	-80	-90	1.50	2.80	4.40
Audella de 3000 jusqu'à 4000	Audella de 5585 jusqu'à 7408	-30	-75	-90	1.40	2.40	4-
Audella de 2000 jusqu'à 3000	Audella de 3704 jusqu'à 5585	-30	-70	-90	1.30	2.20	3.50
Audella de 1000 jusqu'à 2000	Audella de 1852 jusqu'à 3704	-20	-60	-90	1.10	1.90	3-
Audella de 700 jusqu'à 1000	Audella de 926 jusqu'à 1852	-20	-50	-90	1.50	2.50	3.50
Audella de 7000 jusqu'à 8000	Audella de 13984 jusqu'à 16816	-40	-90	-95	1.70	3.10	5-

八、〇〇六キロメートルをこえるとき	一四、八一	〇・四〇	一・〇〇	一・八〇	三・二〇	五・二〇	七・二〇
-------------------	-------	------	------	------	------	------	------

3 二国間で適用される海路割当料金の額を決定するために使用する距離段階は、必要があるときは、両国の港の間で運送される閉袋の重量に従つて決定される加重平均距離を基礎として算出する。

4 同一国の二の港の間の海路運送については、その国の郵政庁が当該小包につきすでに陸路運送に対する報酬を受領している場合には、2に定める海路割当料金を徴収することができない。

5 航空小包については、海路の仲介運送が行なわれる場合にのみ仲介郵政庁又は仲介業務の海路割当料金を適用する。この規定の適用上、差出国又は名あて国が行なう海運業務は、仲介業務とみなされる。

第五十条 海路割当料金の引下げ又は引上げ

1 郵政庁は、前条2に定める海路割当料金をその五十パーセントを限度として引き上げる権能を有する。もつとも、郵政庁は、任意に海路割当料金を引き下げることができる。

2 1に規定する引下げ及び引上げは、第四十八条3に定める条件に従う。

3 1の引上げは、海路運送を行なう業務が属する国から発する小包についても適用する。ただし、この義務は、いずれかの国とその国が国際関係を処理する地域との間又はこれらの

小包郵便物に関する約定

Au-delà de 8000	Au-delà de 14 815	1,40	1,-	1,80	3,20	5,30	7,20
-----------------	-------------------	------	-----	------	------	------	------

3. Les cas échéant, les Admissions de distance servent à déterminer le montant de la quote-part maritime à appliquer entre deux Pays sur la base d'une distance moyennement pondérée, déterminée en fonction du tonnage des dépêches transportées entre les ports respectifs des deux Pays.

4. Le transport maritime entre deux ports d'un même Pays ne peut donner lieu à perception de la quote-part prévue au §2 lorsque l'Administration de ce Pays report déjà, pour les mêmes colis, la rémunération afférente au transport territorial.

5. S'agissant de colis aërien, la quote-part maritime des Administrations ou services intermédiaires n'est applicable que dans le cas où le colis emprunte un transport maritime intermédiaire; tout service maritime assuré par le Pays d'origine ou de destination est considéré à cet effet comme service intermédiaire.

Article 50  
Réduction ou majoration de la quote-part maritime

1. Les Administrations ont la faculté de majorer de 50 % au maximum la quote-part maritime fixée à l'article 48, §2. Par contre, elles peuvent la réduire à leur gré.

2. Cette faculté est subordonnée aux conditions fixées à l'article 48, §3.

3. En cas de majoration, celle-ci doit aussi s'appliquer aux colis originaires du Pays dont dépendent les services qui effectuent le transport maritime; toutefois, cette obligation ne s'applique ni aux relations entre un Pays et les territoires dont il assure les relations internationales ni aux relations entre ces territoires.

小包郵便物に関する約定

地域の間では適用しない。

第五十一条 送達線路の予測不能の変更に伴う新たな割当料金の適用

郵政庁は、不可抗力の理由その他予測不能の事情により、陸路又は海路による運送に係る追加の費用を生じさせる新たな送達線路を自己の小包の運送に利用しなければならぬ場合には、自国經由の継越しにより小包閉袋又は開袋小包を送達する他のすべての郵政庁に対し、その旨を直ちに電信によって通知する。仲介郵政庁は、その通知の発送の日の後五日日の日から、新たな運送路に係る陸路及び海路の割当料金を差出郵政庁に対する勘定に含めることができる。

第五十二条 航空運送料の基本料金率及び計算

航空運送料の  
基本料金率  
及び計算

送達線路  
の予測不  
能の変更  
に伴う新  
当料金の  
適用

1 航空運送に関する郵政庁の間の勘定の決済について適用する基本料金率は、総重量一キログラム距離一キロメートルごとに最高千分の一フランとする。その料金率は、キログラムの端数については比例的に適用する。

2 航空小包閉袋の航空運送料は、1に定める基本料金率、条約の施行規則第二百一条1(b)の航空郵便距離表に掲げるキロメートルによる距離及び当該閉袋の総重量に従って計算する。

3 開袋航空小包の航空運送について仲介郵政庁に支払うべき費用は、原則として1に定めるところに準じて計算するが、

Article 51  
Application de nouvelles quoteparts  
à la suite de modifications imprévisibles d'acheminement

Lorsque, pour des raisons de force majeure ou à cause d'un autre événement imprévisible, une Administration est contrainte d'utiliser, pour le transport de ses propres colis, une nouvelle voie d'acheminement qui occasionne des frais supplémentaires de transport territorial ou maritime, elle est tenue d'en informer immédiatement, par la voie télégraphique, toutes les Administrations dont les dépêches de colis ou les colis à découvert sont acheminés par la dite voie. Après avoir été avisé de cette information, l'Administration intéressée est autorisée à inscrire en compte à l'Administration d'origine les quoteparts territoriales et maritimes qui correspondent au nouveau parcours.

Article 52  
Taux de base et calcul des frais de transport aérien

1. Le taux de base à appliquer au règlement des comptes entre Administrations au titre des transports aériens est fixé à 1 millième de franc au maximum par kilogramme de poids brut et par kilomètre, ce taux est appliqué proportionnellement aux fractions de kilogramme.

2. Les frais de transport aérien relatifs aux dépêches de colis avion sont calculés d'après le taux de base effectif visé au § 1. Le poids des colis est mesuré en grammes dans le cas des colis aéropostaux (poursuivant l'article 201, § 1, lettre b) du Règlement d'exécution de la Convention), d'un part, et, d'autre part, d'après le poids brut des dépêches.

3. Les frais dus à l'Administration intermédiaire au titre du transport aérien des colis avion à découvrir sont fixés en principe comme il est indiqué au § 1, mais par demi-kilogramme pour chaque Pays de destination. Toutefois,